



Commission Statut de l'Educateur

PROCES-VERBAL

Réunion du 09/12/2025

Présidente : Mme Nathalie SEVENO

Présents: MM. Gabriel LILAS, Matthieu EVER

Excusés : MM. Jean BLEHOUIN, Amine BENTAI

Rôle et mission de la Commission:

La Commission Départementale du Statut de l'Educateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux RSG du District75.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 75. Pour toute situation non conforme aux RSG, la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné:

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matchs, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article.»

Cette décision peut faire l'objet d'un appel devant le Comité d'Appel de la LPIFF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du R.S.G. de la L.P.I.F.F.

Pris connaissance du courrier de la LPIFF Commission Statuts Educateurs du 15.09.2025 :

La commission sera représentée par Madame Nathalie SEVENO.

Les obligations d'encadrement technique pour la saison 2025/2026 sont les suivantes (art.11.3 des RSG) :

- **U14 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- **U15 R2 à R1** : CFI U14-U19, CFF2 ou I2
- **U16 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **U17 R2 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **U18 D1 à R1** : CFI U14-U19, CFF3 ou I2
- **Senior D1** : CFI U14-U19, CFF3 ou AS
- **Senior R3** : BMF
- **Senior R2 à R1** : BEF

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le District 75 de niveau D1 pour les catégories senior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RSG du District 75 et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraîneurs de Football.

Elle fait apparaître ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 75 concernant **la période du 01 SEPTEMBRE 2025 au 30 NOVEMBRE 2025**.

SENIORS D1**PARIS 15 AC (551508)**

Après lecture de la feuille de match, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné en début de saison, Monsieur NGOM Meissa et non remplacé, sur la rencontre suivante :

- **Journée 19** du 20.09.2025 : PARIS 15 AC - MACCABI PARIS METRO

CAMILLIENNE S. (511261)

Après lecture des feuilles de match, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné en début de saison, Monsieur TICHADOU Bruno, sur la rencontre suivante :

- **Journée 5** du 22.11.2025 : CAMILLIENNE S. – PARIS 13 ATLETICO

- ☞ M. TAMBADOU Mahamadou (2546039769)
- ☞ M. VALENTIE Christophe (2543734529)
- ☞ M. VERT DUQUE Julien (2546477816)
- ☞ M. TICHADOU Nils (2543689153)

Les personnes ci-dessus cités ne possèdent pas le diplôme requis CFF3 ou Animateur Séniors ou CFI Séniors Certifié.

U14 D1

PARIS CENTRE DE FORMATION (523525)

A la suite de la réception du tableau des obligations 2025-2026 de la Ligue, la commission constate l'absence d'éducateur désigné.

Après lecture des feuilles de match, la commission constate la présence des éducateurs/dirigeants suivants :

- **Journée 1** du 20.09.2025 : CFFP - PUC ☰ MM. OUEDRAOGO Ben (2548009955) et DZABANA Alan (2338140348)
- **Journée 3** du 04.10.2025 : CFFP – PARIS XIII ES ☰ MM. DIAKHITE Bakari (2330037343) et DZABANA Jade (9604180585)
- **Journée 4** du 11.10.2025 : PARIS ALESIA FC - CFFP ☰ MM. DIAKHITE Bakari (2330037343), DZABANA Jade (9604180585) et KHELIFA Rachid Nabil (9605482581)
- **Journée 2** du 22.11.2025 : SALESIENNE DE PARIS - CFFP ☰ MM. GOMIS Antoine (2547980674), DZABANA Rochild (2388028460) et RAMOU Mohammed (2308126401)

Les éducateurs indiqués ci-dessus ne possèdent pas le diplôme requis CFF2 ou Initiateur 2 ou CFI U14-U19 Certifié.

La commission transmet les éléments à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et des Entraîneurs de Football.

Prochaine réunion : le mardi 17 mars 2026 à 17h45

La Présidente,
Nathalie SEVENO